tres communes lui revenait de droit dans la cérémonie d'inauguration.

Au banquet des maires ont été en outre invités les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement, les sénateurs et députés de la Loire, les sénateurs et députés des départements limitrophes : Haute-Loire, Ardèche, Isère, Rhône, Saône-et-Loire, Allier et Puy-de-Dôme, les adjoints et les conseillers municipaux de Saint-Etienne ; les deux anciens maires qui ont signé la convention avec le département, MM. Barrallon et Chavanon, et les anciens préfets de la Loire.

La Triplice

Berlin, 5 janvier. — Deux importants journaux, la « Gazette du Peuple » de Cologne et le « Dresder Anzeiger » constatent le refroidissement des relations austro-allemandes et italo-allemandes que les feuilles berlinoises s'efforcent d'atténuer.

La « Gazette du Peuple » dit que les rapports entre Berlin et Vienne ont atteint une froideur inconnue depuis longtemps. La situation du prince d'Eulenbourg à Vienne est aussi difficile que celle du comte Szogenyi à Berlin, à cause de la néfaste politique polonaise qu'a provoquée le double antagonisme entre le germanisme et le slavisme, et entre le protestantisme et le catholicisme.

Le journal saxon dit qu'il est impossible de nier que les relations entre les cours de Berlin et de Rome soient devenues très froides ; bien que le deuil du roi Humbert soit expiré, le roi d'Italie ne songe pas à faire à Berlin la vistie traditionnelle.

Dans les sphères officielles de Berlin, on affecte de croire au renouvellement de la Triplice. En réalité, il faut reconnaître qu'il règne au Quirinal de tout autres dispositions à l'égard de l'Allemagne depuis que sur le trône est assise à côté du nouveau roi la fille du prince de Monténégro.

L'Assurance contre la Maladie

Bruxelles, 5 janvier. — Le grand-duché de Luxembourg vient de mettre en vigueur une loi sur l'assurance obligatoire contre la maladie.

L'obligation s'étend aux ouvriers de l'industrie, du commerce et des transports et aussi aux fonctionnaires et aux employés, lorsque leur salaire est inférieur à 3,000 francs.

On peut s'assurer soit auprès des caisses de secours mutuels, soit auprès des caisses patronales reconnues, soit auprès des caisses régionales créées par la loi. Les assurés ont droit aux soins médicaux et pharmaceutiques et à une indemnité égale — par jour ouvrable — à la moitié du salaire moyen. En cas de décès, il est versé à la veuve une allocation égale à vingt fois le salaire quotidien. Les femmes en couches reçoivent, durant quatre semaines, l'indemnité du demi-salaire.

Les cotisations qui couvrent les frais sont pour deux tiers à la charge des intéressés, pour un tiers à la charge du patron. Elles s'élèvent au total à 3 % du salaire et sont acquittées par les soins du chef d'industrie.

Les caisses régionales sont administrées par un conseil formé pour deux tiers de délégués ouvriers, pour un tiers des représentants des patrons.

La traversée de la Méditerranée en ballon

Nice, 5 janvier. — M. Santos-Dumont vient d'arriver à Monte-Carlo, où il est l'hôte du duc de Dino Talleyrand-Périgord, président de la colonie française de la principauté monégasque.

Le ballon avec lequel il va tenter la traversée de la Méditerranée était arrivé depuis Nîmes, transporté par chemin de fer. Deux mécaniciens sont occupés à le monter et ils vont désormais travailler sous la direction de M. Santos-Dumont.

On achève la construction de l'aérodrome, vaste construction qui prend toute la longueur des terrains Radziwill, sur le boulevard de la Condamine, devant le port de Monaco. C'est un hangar en fer et en bois, de 55 mètres de long, 10 de large et 15 de haut, ouvert par devant sur la mer.

Vers le milieu de janvier, on commencera le gonflement du ballon. M. Santos-Dumont se propose de faire d'abord de brèves sorties devant Monaco, vers le cap Martin et Menton ; ensuite, en février, il espère pouvoir effectuer une grande traversée, soit jusqu'en Corse, soit jusqu'en Algérie.

LES COURS D'ADULTES

Paris, 5 janvier. — Le ministre de l'instruction publique a décidé qu'il serait décerné, en 1902, des prix spéciaux aux instituteurs et institutrices publics qui auront donné l'enseignement aux adultes avec le plus de zèle et de succès, et qui se seront distingués par leur collaboration aux œuvres complémentaires de l'école.

Ces prix consistent en médailles accompagnées d'une somme variable de 100 à 50 francs en en dons de livres. Il peut être accordé un rappel de ces récompenses.

Le nombre de ces médailles avec primes est fixé ainsi qu'il suit : 50 médailles de vermeil avec prime de 100 francs ; 125 médailles d'argent avec prime de 75 francs ; 400 médailles de bronze avec prime de 50 francs.

Il est accordé, en outre, des rappels de diplômes d'honneur, des rappels de lettres de félicitations et des lettres de félicitations.

En outre, pour la présente année scolaire, un congé supplémentaire d'une ou deux semaines au maximum pourra être accordé aux instituteurs et aux institutrices qui auront fait un cours d'adultes ou des conférences populaires ou contribué activement au fonctionnement des œuvres complémentaires de l'école.

Ce congé supplémentaire précédera immédiatement les grandes vacances ou s'ajoutera, par fractions, aux divers congés attribués pendant le cours de l'année scolaire.

D'autre part ,il sera décerné en 1902 des récompenses aux personnes étrangères aux écoles primaires publiques qui ont collaboré avec le plus de zèle et de succès aux cours d'adultes et aux œuvres complémentaires de l'école.

Ces récompenses consistent en médailles, diplômes d'honneur et lettres de félicitations. Il peut être accordé un rappel de la récompense attribuée antérieurement.

Le nombre des médailles est ainsi fixé : 25 médailles de vermeil, 75 médailles d'argent, 100 médailles de bronze.

Faits Divers

HORS RÉGION

UN SCANDALE CLÉRICAL

Dans un établissement de bienfaisance. — Un jeune homme violé par une sœur.

Barcelone, 5 janvier. — Le théâtre de ce nouveau scandale religieux est la Maison de Miséricorde de Valence, établissement confié aux sœurs de la charité.

C'est dans la matinée du 25 décembre qu'a eu lieu le scandale dont parle le journal républicain « El Pueblo ».

Une nonne, belle fille de 24 ans, était restée dans l'un des dortoirs du second établissement, où se trouvait, soit par hasard, soit appelé par elle, un garçon de 16 ans, du nom de Carra.

L'adolescent fut séduit et violé par la lubrique sœur, et un autre orphelin, du nom de Vélarto, assistait présent à la scène.

Et lundi, au moment où la supérieure et une autre sœur recevaient des visites, l'enfant Vélarto leur a présenté une couverture, pièce à conviction, qui portait des traces du délit commis.

Cette dénonciation a été ainsi connue du dehors. Le scandale fut immense.

On renferma aussitôt dans un cachot l'enfant dénonciateur, qui, quelques jours après, fut expulsé de l'asile. Mais toutes les précautions furent inutiles, le fait est aujourd'hui public et chacun le commente plus ou moins énergiquement.

Où est la femme ?

Il s'agit de sœur Casilda, soprano de la chapelle du dit établissement de bienfaisance. Il n'a pas été possible d'en savoir plus long, car dans ladite maison tout n'est que mystère ; le personnel, intimidé, ne veut absolument rien dire.

Nous pouvons cependant ajouter que le cas a fait un bruit de tous les diables.

Le journal républicain « El Pueblo », de Valence, dit posséder des preuves de l'authenticité des renseignements ci-dessus et ne vouloir tolérer aucun démenti. Puis la même feuille ajoute en terminant :

« Le péché a été commis ! En avant la musique ! Nous ne demandons pas la condamnation de la nonne, bien au contraire. Si, à l'heure présente, elle était véritablement mère, au lieu de sœur, ce que nous dirions est que le fruit de cette passagère passion ne disparaisse pas comme tant d'autres.

» Notre intérêt n'est pas de poursuivre une pauvre femme, sinon convaincre certaines gens de ce que la vertu et la charité des séraphiques bonnes sœurs n'est que pur mensonge et que ces anges ne sont ni plus ni moins que des femmes comme toutes, si ce n'est plus égoïstes et plus vicieuses que les autres. »

LE TUEUR DE FEMMES

Nice, 5 janvier. — Une dépêche de Marseille dit que la dame Louise Guinard, appelée à la Sûreté, a reconnu formellement, dans les photographies de l'assassin Vidal qui lui ont été présentées ,l'individu qui, dans la nuit du 6 au 7 décembre dernier, a tenté de l'assassiner dans son domicile, comme nous le racontions hier

Une de se camarades a également reconnu la photographie. Le garçon de la Maison-Dorée et une dame du comptoir ont été tout aussi affirmatifs.

En vertu des instructions données par la commission rogatoire, Louise Guinard et le garçon de la Maison-Dorée seront confrontés à Nice avec Henri Vidal.

En outre, notre correspondant de Toulon nous télégraphie qu'on raconte couramment, dans Hyères, que Henri Vidal rentra chez lui fort tard dans la nuit du crime de Tamaris. On dit que sa chemise était ensanglantée et qu'il la donna à laver immédiatement à l'une des servantes de l'hôtel.

Henri Vidal, interrogé sur le crime de Tamaris, nie en être l'auteur. Néanmoins, le parquet de Toulon a reçu un télégramme du magistrat de Nice priant ses collègues de se dessaisir d'urgence de l'affaire de Tamaris et de lui expédier sans retard toutes les pièces du dossier.

LUGUBRES SOUVENIRS

De sombres histoires se chuchotent. On évoque de vieux souvenirs. On se souvient que, dans l'hôtel des Hespérides, une fille de chambre avait été trouvée un matin morte dans son lit, sans qu'on ait jamais pu bien comprendre une fin si prompte, quasi-mystérieuse. On rappelle aussi le terrible épisode de Malmousque. A Marseille, en 1894, une jeune fille, Marie Arnoux, fut trouvée mystérieusement assassinée en cet endroit.

Cette affaire revient aujourd'hui dans toutes les conversations et des personnes, mêlées à l'enquête, se souviennent qu'en effet Henri Vidal était bien à Marseille au moment du drame ; que ce fut même par sa déposition que le parquet de cette ville apprit qu'il était en présence du cadavre de sa domestique.

Henri Vidal avait un frère, aujourd'hui décédé, Léopold, qui, en 1891, partit en mission, subventionné par le gouvernement. Henri, rejeté du domicile familial, erra à l'aventure et fit les saisons balnéaires. Aux plages hivernales, à Allevard-les-Bains, où il était tout dernièrement, il tenait une boutique de fleurs, fruits et herbages, aidé dans son commerce par une jeune fille qu'il avait prise à son service. Il serait peut-être utile d'interroger cette domestique.

Disons pour terminer, sans vouloir le moins du monde plaider les circonstances atténuantes en faveur d'Henri Vidal, que plusieurs de ses compatriotes nous affirment l'avoir rencontré à la station balnéaire et avoir reconnu chez lui un état d'esprit absolument inquiétant.

Il prétendit, en effet, sur un ton affirmatif, que l'hôtel des Iles-d'Or s'était écroulé d'un seul bloc et qu'il avait assisté, avant son départ pour les eaux, à l'enterrement d'un de nos plus sympathiques Hyérois. Ceci et certaines incartades de conversation dénoteraient un dérangement cérébral qui ne devait être, au fond, que la conséquence morbide des remords de l'assassinat.

Le parquet de Toulon, comme nous le disons plus haut, vient d'être prié de se dessaisir du crime de Tamaris. Cette décision du juge d'instruction de Nice, arrivant au dernier moment, semble indiquer que Vidal a avoué ce crime.

Un curé et sa maîtresse assassinés

L'INSTRUCTION

Montbrison, 5 janvier. — Ainsi que nous l'avons relaté, le parquet de Montbrison s'est transporté hier de nouveau à Sainte-Agathe-la-Bouteresse.

Les magistrats se sont d'abord rendus à Boen où ils ont entendu divers témoins, dont toutefois les dépositions n'ont fait faire aucun pas sensible à l'instruction.

C'est à deux heures et demie seulement que le procureur de la République, M. Royer, le juge d'instruction, M. Humblot, et le commissaire sont arrivés à Sainte-Agathe.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, la rumeur publique accusait un nommé X... du double assassinat du curé Lardelet et de la veuve Simatis. Un témoin nommé Canard, a été entendu par les magistrats, auxquels il a déclaré que quelque temps après le crime X... lui avait dit que chez les curés il y avait toujours un bon coup à faire, et il avait ajouté : « Viens avec moi, nous ferons de Lardelet un salé et de sa servante un brasier »

Cette déposition est, évidemment, d'un certain intérêt, et il est probable que si Canard n'éprouvait pas quelque gêne à parler, il s'expliquerait avec plus de netteté ; mais, en tout cas, pour l'instant, elle ne constitue qu'une simple présomption et non une charge probante.

Au surplus, Canard se refuse à toute confrontation avec X... qui paraît lui inspirer une terreur très grande ainsi qu'à plusieurs autres habitants du pays qui, interrogés eux aussi, n'ont fait aucune déclaration vraiment intéressante.

Une jeune fille, domestique chez le beau-père de X..., a déclaré qu'il y avait eu chez son patron une hache qui avait disparu au moment du crime.

Le parquet n'a pas cru devoir procéder à l'arrestation de X. Il s'est borné à saisir la hache sur laquelle, en effet, au manche et au tranchant on remarque des taches mystérieuses. L'instrument sera remis à l'expert-chimiste, M. Gros, pharmacien à Montbrison, qui dira si cette hache, la quatrième qu'il a reçue, porte des traces de sang humain.

X. jouit, comme nous l'avons dit, d'une très mauvaise réputation à Sainte-Agathe.

Ajoutons toutefois que X. a travaillé, à deux reprises, à l'usine à gaz de Saint-Etienne, où on le considérait comme un excellent ouvrier. Il quitta cette usine pour se rendre à l'usine à gaz de Firminy, où il resta jusqu'au 17 novembre. C'est à cette date qu'il rentra à Sainte-Agathe.

Bizarres arrestations

Tunis, 5 janvier. — Le monde arabe s'entretient beaucoup, en ce moment, de l'arrestation, par mesure administrative, et de l'incarcération pour deux mois, de deux notables indigènes musulmans qui ont été arrêtés dans un hôtel, alors qu'ils étaient en compagnie de deux chanteuses de nationalité française.

Le secrétariat général du protectorat tunisien, voulant réagir contre certaines tendances qu'ont les indigènes à manquer de respect aux femmes françaises, essaie d'interdire, dans la mesure du possible, toutes fréquentations entre indigènes et femmes françaises.

Toutefois, la loi tunisienne, n'ayant pas prévu ce genre de délit, on a dû en viser un autre, commis d'ailleurs par les deux indigènes en question. Le libellé adopté vise le fait qu'ils se sont attablés à la terrasse d'un café et ont pris des boissons alcooliques, fait doublement interdit, en temps de Rhamadan, par la loi musulmane.

Un autre motif a également décidé le secrétaire général à agir ainsi. C'est que, sinon à Tunis, du moins dans d'autres parties du pays, les musulmans ne tolèrent pas que les Européens, Français ou non, voient des femmes indigènes ou s'entretiennent avec elles. Plusieurs soldats français ont même chèrement payé les infractions qu'ils ont commises ou tenté de commettre. Il est tout naturel que, dans ces conditions, l'autorité française, usant de réciprocité, considère que les indigènes doivent à leur tour être tenus à une réserve identique à celle imposée aux Européens, alors surtout qu'il s'agit de femmes, non pas seulement européennes, mais françaises.

Une conséquence inattendue de la double arrestation dont nous venons de parler, c'est que l'un des indigènes est marié et que sa femme, émue du motif de son incarcération, réclame à grands cris le divorce.

Les deux femmes françaises ont été expulsées.

Un tonneau qui parle

Paris, 4 janvier. — Voici une histoire, absolument authentique, qui va confondre les sceptiques les esprits forts, qui haussent les épaules quand on leur parle de l'au-delà, qui prétendent que le ciel avec ses délices, l'enfer avec ses supplices, les revenants, etc.... sont autant de fictions inventées à plaisir par des gens ayant intérêt à capter la confiance des âmes simples. Mme Anne V..., âgée de quarante-sept ans, concierge, rue de la Folie-Méricourt, perdait, il y a environ six mois, son mari, emporté en quelques jours par une fluxion de poitrine. Peu d'instants avant sa mort, le pauvre homme, qui avait conservé toute sa lucidité d'esprit, avait dit à son épouse éplorée :

— Sois courageuse, ma chère Anne, mon corps te quitte, mais mon esprit ne t'abandonnera jamais. Au moment d'accomplir le grand voyage, je te jure qu'avant peu je reviendrai te voir. A bientôt.

Le moribond avait serré dans ses bras sa malheureuse femme en larmes, l'avait embrassée une dernière fois et, doucement, sans souffrances, était passé de vie à trépas. Mme Anne V..., après avoir accompagné le défunt à sa dernière demeure, avait repris le cours de ses occupations. Cependant elle n'avait pas oublié les dernières paroles de son mari.

— Je te jure qu'avant peu, je reviendrai te voir.

Elle avait répété ces propos d'agonisant à plusieurs ménagères habitant l'immeuble dont elle avait la garde et toutes lui avait répondu :

— Ceux qui vont mourir ne mentent pas, madame Anne. Puisqu'il vous a promis de revenir, il reviendra.

Et la brave femme, confiante, attendit patiemment que feu son époux voulût bien lui donner de ses nouvelles.

Il y a deux jours, ayant invité quelques-uns de ses locataires à passer la soirée dans sa loge, elle descendit, vers dix heures, dans la cave, pour y prendre du vin. Mais, soudain, au moment où elle passait à côté d'un tonneau défoncé, qui se trouvait debout au milieu du cellier, sa bougie s'éteignit. Cependant elle avait fermé la porte derrière elle et les soupiraux étaient hermétiquement clos.

Mme Anne V... n'était pas revenue de sa surprise, qu'une voix caverneuse, semblant provenir du tonneau défoncé, lui disait :

— Je tiens ma promesse, ma chérie. C'est moi, Auguste, ton mari, défunt. J'ai fini aujourd'hui mon temps de purgatoire et ma première pensée a été pour toi..

La pauvre femme n'en entendit pas plus long. Elle poussa un cri déchirant et s'abattit comme une masse sur la terre battue.

Ce n'est qu'une demi-heure après, que ses invités, surpris de ne pas la voir revenir, se mirent à sa recherche et la découvrirent gisant inanimée sur le sol. Ils la portèrent dans une pharmacie où des soins énergiques lui furent prodigués et lui firent reprendre connaissance. Elle raconta alors aux commères qui l'entouraient ce qui s'était passé. Toutes se signèrent et récitèrent un *Pater* et un *Ave*. Puis chacun rentra chez soi. L'émotion de Mme Anne V... avait été telle qu'elle dut immédiatement s'aliter. Le lendemain, tout le quartier s'entretenait de « l'apparition » et de l'aube à la brune, une foule difficilement contenue par des gardiens de la paix, ne cessa de stationner devant la maison où elle avait eu lieu.

Plusieurs locataires crurent bien s'apercevoir que le nombre des bouteilles de « derrière les fagots » leur appartenant avait sensiblement diminué, mais aucun n'osa souffler mot de cette constatation.

— L'esprit du concierge défunt eût pu se fâcher et, dame, il est préférable de vivre en bons termes avec les revenants...

Toutefois, une enquête discrète a fait connaître que le tonneau mystérieux avait tout simplement parlé par la bouche d'un voisin facétieux.

Niez donc encore l'existence des « esprits ! »

Collision de tramways

QUATRE BLESSÉS

Paris, 5 janvier. — Deux tramways à traction électrique, de la ligne Etoile-Gare Montparnasse, se sont rencontrés sur le boulevard des Invalides ,près de la station de la rue de Sèvres.

Le choc a été des plus violents et les voyageurs ont été projetés les uns sur les autres. Quatre voyageurs du train tamponneur ont été grièvement blessés.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie voisine, ils ont été reconduits à leur domicile.

Etranges disparitions

Anvers, 5 janvier. — Une affaire très mystérieuse produit en ce moment une indicible émotion à Anvers.

Le jour de l'An, le capitaine Rossander, du vapeur suédois « Stockholm », s'était rendu chez un agent de la Compagnie à laquelle appartient le navire, et lui avait demandé 1,000 francs en vue d'acheter des victuailles pour le bateau qui devait partir ce matin. Cette somme fut remise au capitaine et il alla faire les emplettes qu'il paya comptant.

Quand il eut terminé, il se rendit à bord du steamer « Motala » et invita son collègue le capitaine Koll à dîner. Les deux capitaines se rendirent dans un restaurant aux abords de la gare d'Anvers.

Vers cinq heures, les deux amis décidèrent de regagner leurs navires, ils prirent un fiacre, et se rendirent tout d'abord au « Motala ». Le capitaine Koll fut déposé au quai où est amarré son steamer. Après avoir échangé une poignée de mains avec Rossander, Koll dit au cocher de conduire son ami au bassin où était amarré le « Stockholm », puis il monta sur son navire, tandis que le fiacre disparaissait.

Or, depuis ce moment le capitaine Rossander n'a plus été vu.

Chose étrange, ce matin, un loueur de voitures s'est rendu au bureau de police pour déclarer qu'un de ses cochers avait disparu avec le cheval et la voiture précisément le 1er janvier.

Que s'est-il passé ? Le cocher est-il tombé dans l'Escaut avec l'attelage et le client ? On ne le sait. Plusieurs scaphandriers explorent en ce moment l'Escaut et les bassins devant Anvers. Jusqu'ici les recherches sont restées infructueuses. On va opérer des dragages.

Le capitaine Rossander devait encore avoir sur lui 700 francs. Le « Stockholm » est parti ce matin. C'est le capitaine Koll qui en a pris la direction.

L'enquête est poursuivie activement par les magistrats.

DANS LA RÉGION

UN ENFANT MARTYR

à Sin-le-Noble

Dernièrement, M. Lenne, médecin de l'état civil, à Sin-le-Noble, était appelé à constater le décès d'un enfant, dans la roulotte d'un marchand de chiffons, en stationnement près du cimetière de Douai, sur la route de Sin-le-Noble.

M. Lenne ayant remarqué sur le cou de l'enfant des marques violacées qui lui parurent étranges, refusa le permis d'inhumer et, immédiatement, avisa la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Le parquet de Douai se transporta sur les lieux et ordonna l'autopsie qui fut faite à la mairie de cette commune, par le médecin-légiste de Douai.

Ce dernier conclut à une mort naturelle ; l'enfant, d'après les constatations qu'il a faites sur le cadavre, n'a pas été étranglé ; mais il a dû subir des mauvais traitements qui ont occasionné la mort.

La gendarmerie a procédé à l'arrestation du père de l'enfant, un nommé Ennude, âgé de 34 ans et de la mère, la femme Benetons, sa concubine.

Une autre arrestation doit avoir lieu incessamment.

Le faux chèque de trois mille francs

A VALENCIENNES

Il se confirme, contrairement à des notes tendancieuses parues dans un journal bien placé néanmoins pour connaître l'affaire, que l'infidèle employé, Georges L..., auteur du faux chèque encaissé par la banque Piérard et Cie, sera poursuivi.

En tout cas, il n'a pas été mis en liberté.

Et si l'on songe à tous ceux qui, pour une miche volée, pour un repas pris *gratis* chez l'aubergiste du coin, ont été, sans le moindre égard, incarcérés et condamnés, on se dira qu'évidemment l'inculpé L... est infiniment moins excusable.

Cependant, quelque chose peut plaider en sa faveur.

Notre confrère de *l'Impartial* nous apprenait qu'il touchait *quatre-vingt-onze* francs par mois !

Avec femme, enfant bientôt, et mère à nourrir !

Un anonyme qui se croit intéressant affirme bien, dans le même journal, que Georges devait toucher une ou deux pièces de cent sous en plus, mais de là à pouvoir vivre *décemment*, il y a de la marge !

Dans ces conditions, frôler tous les jours des gens cossus, suant le luxe et l'argent, voir passer devant ses yeux des piles de louis destinés souvent au superflu de quelques-uns, alors qu'on se serre le ventre, quelle tentation !

Cherchez les responsables !

ÉCHOS

— Ainsi que nous l'annoncions, les troubles de Barcelone ont pris une importance considérable. Ajoutons à tous les détails que nous avons donnés hier ,que de nombreuses arrestations ont été opérées à la suite de visites domiciliaires. Les anarchistes s'agitent, des mesures de rigueur vont être prises contre leurs journaux

— Le bureau de poste de Battersea a été dévalisé hier par deux malfaiteurs qui ont assommé le débitant. La police attirée par le bruit a du livrer un véritable siège aux individus qui s'étaient barricadés. Cela n'a pas duré moins de 3 heures et finalement la police s'est emparée des deux criminels.

— Une explosion s'est produite hier après-midi dans l'égout de Newgate-Street, au moment où de nombreux ouvriers travaillaient à la réparation des fils télégraphiques et téléphoniques. Quatre d'entre eux ont été grièvement blessés. L'explosion est attribuée à une accumulation de gaz auxquels une étincelle électrique aura mis le feu.

— Une ordonnance du préfet de police décide que la durée des signaux ou appels au moyen d'appareils dits : « sifflets, tierces et sirènes à vapeur » dans tous les établissements industriels de Paris, quels qu'ils soient ne pourra, en aucun cas, excéder quinze secondes.

— Le journal stéphanois la Sociale, qui est considéré comme l'organe de la Fédération des mineurs, annonce que le congrès national des mineurs aura lieu décidément dans la première quinzaine de mars à Alais et que, entre autres questions, il aura à examiner la situation actuelle des mineurs, les réformes parlementaires et la grève générale, la situation du comité fédérale et de la fédération internationale.

— C'était hier lanniversaire de la mort de Blanqui. Une centaine de personnes du groupe Blanquiste se sont rendues sur la tombe du vieux révolutionnaire, au Père-Lachaise, pour y déposer des couronnes. Un service d'ordre important avait été organisé. Aucun incident ne s'est produit.

Dernière Heure

L'ANNIVERSAIRE DE GAMBETTA

Paris, 5 janvier. — Ce matin a été célébrée, aux Jardies, la cérémonie qui commémore tous les ans, le 1er dimanche de janvier, la mort de Gambetta.

Une première manifestation a eu lieu à dix heures et demie. Elle était organisée par la municipalité de Sèvres, qui est venue apporter une couronne portant l'inscription : «Gambetta, Sèvres, 1902», dans la maison mortuaire du tribun.

La délégation était accompagnée de trois sociétés musicales, l'Orphéon de Sèvres, les Vétérans et les Trompettes de Sèvres.

M. Poirot-Delpeu, maire de Sèvres, a prononcé devant le monument de Gambetta, œuvre de Bartholdi, une courte allocution, rappelant que la période électorale allait s'ouvrir et engageant les électeurs à avoir présents à la mémoire les principes de Léon Gambetta fondateur de la République libérale.

A onze heures et demie, arrivaient aux Jardies MM. le général André, ministre de la guerre, Decrais, ministre des colonies, Poirson, préfet de Seine-et-Oise, Autran, secrétaire général de la préfecture de la Seine, Cazot, sénateur, président de l'Association gambettiste, Delpeuch, Expert-Bezançon, sénateur, Lefebvre, maire de Versailles, Edmond Gast, ancien maire de Ville-d'Avray.

Ils étaient précédés de la musique des pompiers, de celle de l'Union fraternelle de Gaches et de l'harmonie de Sèvres, suivis de porteurs de couronnes.

LE BANQUET

Après un discours de M. Delpeuch, les ministre de la guerre et des colonies, suivis des membres de l'Association gambettiste, se sont rendus dans un restaurant voisin où un banquet de trois cents couverts a été servi.

Au dessert, M. Cazot a porté un toast à M. Loubet «gardien ferme et vigilant de la Constitution républicaine» à M. Waldeck Rousseau, «ce ministre que Gambetta salua comme une espérance de la République, espérance qu'il continue toujours à réaliser». Il boit ensuite à M. Decrais, puis au général André, dont le nom est très applaudi.

D'autres toasts sont portés par MM. Le Cordellier, Delpeuch et Bonnafous, puis le général André se lève.

Il salue la mémoire de Gambetta.

« Nous avons tous, dit-il, la plus grande reconnaissance envers cet homme, qui ne désespéra jamais de la patrie et qui conserva toujours sa foi et sa confiance dans les destinées de la France. Car, sans reprendre une vieille figure, on peut dire qu'il fut a suffi de frapper de son pied le sol de notre pays pour en faire sortir des armes et préparer des victoires.

Je ne rappellerai pas cette époque que les frères Margueritte ont magistralement décrite dans les «Tronçons du Glaive», monument de piété patriotique élevé à Gambetta , mais aujourd'hui ne devons-nous pas faire devant le grand citoyen notre examen de conscience, et savoir si nous marchons dans la voie qu'il nous a tracée ?

Cet examen, en ce qui nous concerne, je le ferai en deux mots : le gouvernement n'a pas voulu suivre une voie de compromission avec le parti réactionnaire, que Gambetta a toujours combattu. Il a orienté sa politique à gauche, appelant à lui toute la gauche, sentant bien que de ce côté il y avait peut-être des impatiences, des imprudences même, mais qu'il y avait aussi l'écho des plaintes de ceux qui peinent et qui souffrent.

Au lieu de se séparer de ceux-là, le gouvernement de M. Waldeck-Rousseau a pensé qu'il fallait écouter ces plaintes, qui correspondent à des souffrances et des douleurs réelles. Il a compris qu'au-dessus des mots plébéiens de liberté, égalité, fraternité il était temps d'inscrire celui de justice.

Et, pour paraphraser Danton, je dirai que la démocratie dont nous sommes les serviteurs veut de la justice, encore de la justice, toujours de la justice.»

Les acclamations des convives qui crient, « Vive André ! Vive la République ! » saluent la péroraison de ce discours.

M. Decrais prononce ensuite une allocution dans laquelle il s'honore d'avoir été l'ami de Gambetta.

Il annonce qu'une souscription nationale lancée par des gambettistes de Bordeaux pour élever un monument au grand patriote sur une place de cette ville, a pleinement réussi». Dalou travaille à ce monument, et, dans deux ans, dit M. Decrais, il pourra recevoir les emblèmes de ceux qui sont restés fidèles à la mémoire de Gambetta.

Les affaires du Venezuela

New-York, 5 janvier. — Le navire flibustier *Libertador*, parti de la Martinique, aurait réussi à opérer, à débarquement à Machuruento, petit port entre Rio-Chico et Uchire, non loin de Barcelona.

Le gouvernement a donné l'ordre à trois navires vénézuéliens de se rendre sur ce point.

On assure que la flotille vénézuélienne manque de charbon et que les machines sont hors d'usage. Le gouvernement de Caracas serait à court d'argent. Il essaye vainement d'acquérir des armements à New-York et il est à prévoir que les fonctionnaires, qui ne sont pas payés depuis dix mois, feront cause commune avec la révolution à la première occasion favorable

---

FEUILLETON DU 7 JANVIER. — N° 5

Les Trois Mousquetaires

par

Alexandre DUMAS

IV

L'épaule d'Athos, le baudrier de Porthos et le mouchoir d'Aramis.

— Excusez-moi, dit d'Artagnan essayant de reprendre sa course, excusez-moi, mais je suis pressé.

A peine avait-il descendu le premier escalier, qu'un poignet de fer le saisit par son écharpe et l'arrêta.

— Vous êtes pressé ! s'écria le mousquetaire, pâle comme un linceul ; sous ce prétexte, vous me heurtez, vous dites : « Excusez-moi. » et vous croyez que cela suffit ? Pas tout à fait, mon jeune homme. Croyez-vous parce que vous avez entendu M. de Tréville nous parler un peu cavalièrement aujourd'hui, que l'on peut nous traiter comme il nous parle ? Détrompez-vous, compagnon ; vous n'êtes pas M. de Tréville, vous.

— Ma foi, répliqua d'Artagnan, qui reconnut Athos, lequel, après le pansement opéré par le docteur, regagnait son appartement ; ma foi, je ne l'ai pas fait exprès, et, ne l'ayant pas fait exprès, j'ai dit : « Excusez-moi. » Il me semble donc que c'est assez. Je vous répète, cependant, et cette fois, c'est trop, parole d'honneur, je suis pressé, très pressé. Lâchez-moi donc, je vous prie, et laissez-moi aller où j'ai affaire.

— Monsieur, dit Athos, en le lâchant, vous n'êtes pas poli. On voit que vous venez de loin.

D'Artagnan avait déjà enjambé trois ou quatre degrés, mais à la remarque d'Athos il s'arrêta court.

— Morbleu, Monsieur ! dit-il, de si loin que je vienne, ce n'est pas vous qui me donnerez une leçon de belles manières, je vous préviens.

— Peut-être, dit Athos.

— Ah ! si je n'étais pas pressé, s'écria d'Artagnan, et si je ne courais pas après quelqu'un...

— Monsieur l'homme pressé, vous me trouverez sans courir, moi, entendez-vous ?

— Et où cela, s'il vous plaît ?

— Près des Carmes-Deschaux.

— A quelle heure ?

— Vers midi.

— Vers midi, c'est bien, j'y serai.

— Tâchez de ne pas me faire attendre, car à midi un quart je vous couperai les oreilles à la course.

— Bon ! lui cria d'Artagnan, on y sera à midi moins dix minutes.

Et il se mit à courir comme et le diable l'emportait, espérant retrouver son inconnu, que son pas tranquille ne pouvait pas avoir conduit bien loin.

Mais à la porte de la rue causait Porthos avec un soldat aux gardes. Entre les deux causeurs il y avait juste l'espace d'un homme. D'Artagnan crut que l'espace lui suffirait, et il s'élança pour passer comme une flèche entre eux deux. Mais d'Artagnan avait compté sans le vent. Comme il allait passer, le vent s'engouffra dans le long manteau de Porthos, et d'Artagnan vint donner droit dans le manteau. Sans doute Porthos avait des raisons pour ne pas abandonner cette partie essentielle de son vêtement, car, au lieu de laisser aller le pan qu'il tenait, il tira à lui, de sorte que d'Artagnan s'enroula dans le velours par un mouvement de rotation qu'explique la résistance de l'obstiné Porthos.

D'Artagnan entendant jurer le mousquetaire, voulut sortir de dessous le manteau qui l'aveuglait et chercha son chemin dans le pli. Il redoutait surtout d'avoir porté atteinte à la fraîcheur du magnifique baudrier que nous connaissons ; mais en ouvrant timidement les yeux, il se trouva le nez collé contre les deux épaules de Porthos, c'est-à-dire précisément sur le baudrier.

Hélas ! comme la plupart des choses de ce monde, qui n'ont pour elles que l'apparence le baudrier était d'or par-devant et de simple buffle par derrière. Porthos, en vrai glorieux qu'il était, ne pouvant avoir un baudrier d'or tout entier, en avait au moins la moitié : on comprenait dès lors la nécessité du rhume et l'urgence du manteau.

— Vertubleu ! cria Porthos faisant tous ses efforts pour se débarrasser de d'Artagnan, qui lui grouillait dans le dos, vous êtes donc enragé, de vous jeter comme cela sur les gens !

— Excusez-moi, dit d'Artagnan, reparaissant sous l'épaule du géant, mais je suis très pressé, je cours après quelqu'un, et...

— Est-ce que vous oubliez vos yeux quand vous courez, par hasard ? demanda Porthos.

— Non, répondit d'Artagnan piqué, non, et grâce à mes yeux je vois même ce que ne voient pas les autres.

Porthos compri ou ne compri pas, toujours est-il que, se laissant aller à sa colère

— Monsieur, dit-il, vous vous êtes trompé, je vous ai prévenu, et vous vous frottez ainsi aux mousquetaires.

— Etriller, monsieur, dit d'Artagnan, le mot est dur.

— C'est celui qui convient à un homme habitué à regarder en face ses ennemis

— Ah ! pardieu, je sais bien que vous ne tournez pas le dos aux vôtres, vous.

Et le jeune homme, enchanté de son espièglerie, s'éloigna en riant à gorge déployée.

Porthos écuma de rage et fit un mouvement pour se précipiter sur d'Artagnan.

— Plus tard, plus tard, lui cria celui-ci, quand vous n'aurez plus votre manteau.

— A une heure donc, derrière le Luxembourg.

— Très bien, à une heure, répondit d'Artagnan en tournant l'angle de la rue.

Mais ni dans la rue qu'il venait de parcourir, ni dans celle qu'il embrassait maintenant du regard, il ne vit personne. Si doucement qu'eût marché l'inconnu, il avait gagné du chemin ; peut-être aussi était-il entré dans quelque maison. d'Artagnan s'informa de lui à tous ceux qu'il rencontra, descendit jusqu'au bac, remonta par la rue de Seine et la Croix-Rouge ; mais, rien, absolument rien. Cependant cette course lui fit profitable en ce sens qu'à mesure que la sueur inondait son front, son cœur se refroidissait.

Il se mit alors à réfléchir sur les événements qui venaient de se passer ; ils étaient nombreux et néfastes : il était onze heures du matin à peine, et déjà la matinée lui avait rapporté la disgrâce de M. de Tréville, qui ne pouvait manquer de trouver un peu cavalière la façon dont d'Artagnan l'avait quitté.

En outre, il avait ramassé deux bons duels avec deux hommes capables de tuer chacun trois d'Artagnan, avec deux mousquetaires enfin, c'est-à-dire avec deux de ces êtres qu'il estimait si fort, qu'il les mettait dans sa pensée au dessus de tout le reste de ses contemporains.

La conjecture était triste. Sûr d'être tué par Athos, on comprend que le jeune homme ne s'inquiétait pas beaucoup de Porthos. Pourtant, comme l'espérance est la dernière chose qui s'éteint dans le cœur de l'homme, il en arriva à espérer qu'il pourrait survivre, avec des blessures terribles bien nentendu, à ces deux duels, et en cas de survivance, il se fût pour le'avenir des réprimandes suivantes :

— Quel écervelé je fais, et quel butor je suis ! Ce brave et malheureux Athos était blessé à l'épaule contre laquelle je m'en vais, moi, donner de la tête comme un bélier. La seule chose qui m'étonne, c'est qu'il ne m'ait pas tué roide ; — il en avait le droit, et la douleur que je lui ai causée a dû être atroce. Quant à Porthos, — oh ! qu